

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 08/12/2023	L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, M. Christian LAN, M. Michel LÉBOUC, Mme Madeleine BARBELETTE, M. Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT,
Date d'affichage : 08/12/2023	
Nbre de conseillers :	
En exercice : 14	
Présents : 8	
Votants : 13	

Absents excusés :

M. Patrick DEMARQUET

Mme Sylvie COUPE donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER

M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN

M. Anthony PRUNIER donne pouvoir à M. Michel LÉBOUC

M. Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH

M. Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS

N°143/2023

Définition des zones d'accélération de production d'énergie renouvelable

Mr le Maire présente la loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable (APER).

Il souligne que notre commune doit s'inscrire dans cette démarche.

Cependant les délais sont réduits pour effectuer cette réflexion.

Suite à une démarche des élus notamment au sein de l'association des Maires, il a été obtenu que la date du 31 décembre 2023 soit reporté au 31 mars 2024.

Au cours des échanges, il a été acté que pour notre commune les points suivants seront affichés :

- Pour l'éolien, les surfaces disponibles pour recevoir ce type d'équipement sont très limités. Les élus ne proposent pas de lieu.
- Pour la méthanisation, il est demandé que les exploitations agricoles puissent installer ce type de production
- Pour le photovoltaïque, les élus refusent que les terres agricoles servent à cette production. Cependant les toits des bâtiments agricoles ou d'activités et les maisons sont des potentiels pour cette production d'énergie. Les surfaces du domaine public communal pouvant permettre des installations pour produire de l'énergie solaire (revêtement de chaussée, ombrières, trackers, panneaux photovoltaïques sur bâtiment communaux)

Les élus rappellent que toutes les dernières réalisations sont équipées de production d'énergie solaire (maison de retraite, école, pôle enfance)

De manière générale, les élus souhaitent des réalisations impliquant les citoyens.

Une sollicitation auprès des habitants sera mis en œuvre dès que possible.

Les élus arrêteront leur décision début février 2024

Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 035-213501380-20231214-D_143_2023-DE

Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 035-213501380-20231214-D_143_2023-DE

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** les propositions ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à régler cette affaire

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le



Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 035-213501380-20231214-D_143_2023-DE